

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

DUOWIN CONTACT PETIT CHIEN

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :

Perméthrine .....	400,0 mg
Pyriproxifène .....	3,0 mg

Excipient(s) :

Butylhydroxyanisole .....	0,2 mg
Butylhydroxytoluène .....	0,1 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Solution pour application cutanée.

### **4.1. Espèces cibles**

Chiens.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Affections à parasites sensibles à la perméthrine et au pyriproxifène.

Chez les chiens de moins de 7,5 kg :

- Elimination des puces.
- Prévention des infestations par les puces pendant 4 semaines et limitation des réinfestations par inhibition du développement jusqu'au stade adulte pendant 8 semaines.
- Prévention des infestations par les tiques pendant 4 semaines.

### **4.3. Contre-indications**

En l'absence de données disponibles, ne pas utiliser chez les chiots âgés de moins de 2 mois ou chez les chiens pesant moins de 2 kg.

L'administration de la spécialité à des animaux malades, convalescents ou présentant des lésions cutanées étendues, est déconseillée.

Ne pas utiliser chez le chat : peut entraîner des convulsions pouvant être mortelles.

En cas d'exposition accidentelle, lors de la survenue d'effets indésirables : laver le chat avec un shampoing ou de l'eau savonneuse et consulter rapidement votre vétérinaire.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

## **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

L'efficacité de la spécialité peut être diminuée si l'animal est mouillé ou shampooiné immédiatement après l'application du produit.

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Les gants à usage domestique sont conseillés pendant l'administration du produit.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau.  
Conserver à l'abri des aliments et des boissons.

## **iii) Autres précautions**

Aucune.

### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

De rares cas d'érythème cutané, de prurit, de ptyalisme, de vomissements ont été observés chez les animaux traités. Ces signes ont rétrocedé spontanément.

En cas d'application du produit sur un pelage humide, une coloration blanchâtre transitoire du pelage, au site d'application pourra être observée.

### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Les études chez les animaux de laboratoire (rat, souris, lapin) n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène ou embryotoxique de la perméthrine et du pyriproxifène. L'innocuité de la spécialité chez les chiennes en gestation et allaitantes n'a pas été étudiée. L'utilisation de la spécialité chez les femelles en gestation ou allaitantes est déconseillée.

### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune connue.

### **4.9. Posologie et voie d'administration**

200 mg de perméthrine et 1,6 mg de pyriproxifène par kg de poids vif, soit 1 tube de 2 ml pour 4 kg de poids corporel.

Verser le contenu du tube le long de la ligne dorso-lombaire en prenant soin de rester au contact de la peau. S'il reste encore un peu de produit dans le tube, le déposer à la base de la queue et entre les omoplates.

### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

La spécialité est bien tolérée chez le chien jusqu'à 5 fois la posologie recommandée. Néanmoins, si des signes d'intolérance se manifestaient (hyperesthésie, ataxie, érythème intense, tremblements prolongés), shampooiner abondamment le chien afin d'éliminer le produit.

### **4.11. Temps d'attente**

Sans objet.

## **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaires externes à usage topique, perméthrine en association.  
Code ATC-vet : QP53AC54

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La perméthrine, molécule de la famille des pyréthroïdes de synthèse, se caractérise par son activité insecticide et acaricide ; agissant par contact, la molécule bloque la transmission de l'influx nerveux. Ces effets sont attribués à des variations de la perméabilité membranaire des axones aux ions Na<sup>+</sup> et K<sup>+</sup>.

Le pyriproxifène est un inhibiteur de croissance des insectes qui a la capacité de mimer l'hormone juvénile. La molécule inhibe l'émergence d'insectes adultes en bloquant le développement biologique des oeufs et des larves, qui sont ainsi éliminés.

### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Non documentée.

### **6.1. Liste des excipients**

Butylhydroxyanisole  
Butylhydroxytoluène  
Diéthylène glycol monoéthyléther

### **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Aucune.

### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Tube polyéthylène haute densité

### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Le produit est toxique pour les poissons et certains organismes aquatiques.

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

VIRBAC  
1ERE AVENUE 2065 M L I D  
06516 CARROS CEDEX

## **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/7508134 0/1998

Boîte de 1 tube à embout sécable de 2 ml  
Boîte de 2 tubes à embout sécable de 2 ml  
Boîte de 1 plaquette thermoformée de 3 tubes à embout sécable de 2 ml  
Boîte de 4 tubes à embout sécable de 2 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

20/03/1998 - 20/03/2013

**10. Date de mise à jour du texte**

14/10/2014